



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

- Date de convocation : 16 avril 2026
- Date d'affichage : 16 avril 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 18**
- **Votants : 23**
- **Pouvoirs : 5**

L'An deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Éric THERRY.

Présents : M. Éric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Jacques LETELLIER, Adjoints au Maire, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Jonathan ALLONGE, Mme Geneviève PIRES DA SILVA, Mme Françoise CAMPAGNE, Mme Audrey BONNIN COUVE, Mme Charlotte DEVILLERS, Mme Annyline SAINS SANS, M. Michel BRAULT, Mme Annick DESBOURGET, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs : Mme Sylvie PESLERBE donne pouvoir à M. Philippe MARCOT, M. Olivier GAL donne pouvoir à M. Serge LOPEZ, M. Xavier CRISTOBAL donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, Mme Catherine FRITZ donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN et Mme Pamela RINGENBACH donne pouvoir à Mme Geneviève PIRES DA SILVA.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°34/1.3 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE PRÊT DE MINIBUS ENTRE LES COMMUNES D'ASNIÈRES-SUR-OISE, LUZARCHES, CHAUMONTEL ET VIARMES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5111-1 et L5211-1 ;

Considérant que la commune d'Asnières-sur-Oise s'est dotée d'un véhicule afin de pouvoir transporter des administrés sans moyens de locomotion à destination des commerces proches ;

Considérant que ce véhicule n'est actuellement pas utilisé au maximum ;

Considérant que la commune organise également des séjours pour les enfants et adolescents et dans ce cadre aurait besoin d'un véhicule supplémentaire ;

Considérant que certaines associations Asniéroise ont besoin, pour leurs manifestations sportives ou culturelles de se déplacer ;

Considérant que la municipalité a pris attache auprès des communes avoisinantes possédant elles aussi un minibus ;

Considérant qu'afin d'optimiser l'usage de leurs minibus municipaux et répondre aux besoins ponctuels de transport de leurs services, associations locales ou événements publics les communes de Luzarches, Chaumontel, Viarmes et Asnières-sur-Oise souhaitent mutualiser leur véhicule ;

Considérant qu'il convient de passer une convention de mutualisation de prêt gratuit de minibus avec les communes citées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de mutualisation de prêt gratuit de minibus entre les communes d'Asnières-sur-Oise, Luzarches, Chaumontel et Viarmes.

Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer ladite convention.

Précise que cette convention est conclue pour une période de 3 ans à compter de la signature de toutes les parties et qu'elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation avec un préavis de trois mois.

Le Maire,



La secrétaire